

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 31/03/2021

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal a désigné :

Christian BRAYARD

COMMUNE DE BOISSEY

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le 08 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire.

Présents : Andrée TIRREAU, Grégory PAUGET, Christian BRAYARD, Jacques CHAINTREUIL, Bruno SALLET, Pascal GONNET, Jean-Denis CHATELET, Anthony BILLOUD, Simon BOUILLET

Excusé : Denis PRUDHOMME, Christelle BONNERUE (pouvoir à Christian BRAYARD)

Absents :

DELIBERATIONS :

03/2021

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRINCIPAL ET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL

Exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer relatifs à l'exercice 2019, les comptes de gestion dressés par Monsieur Damien PERRET, Trésorier, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs PRINCIPAL et annexe BATIMENT COMMERCIAL de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que les montants des soldes, ceux des titres de recettes et des mandats émis, ainsi que les opérations d'ordre de l'exercice 2020, sont conformes aux écritures de l'ordonnateur,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ DECLARE que les comptes de gestion dressés par Monsieur Damien PERRET pour l'exercice 2020, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

04/2021

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : Principal et Annexe Bâtiment Commercial

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jacques CHAINTREUIL, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Mme Andrée TIRREAU, Maire, après s'être fait présenter les

budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2020, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif PRINCIPAL

<u>Section de Fonctionnement :</u>		<u>Section d'Investissement :</u>
Dépenses (mandats émis) :	240 238.05 €	47 929.07 €
Recettes (titres émis)	289 180.61 €	94 566.53 €
Résultats de l'exercice :	48 942.56 €	46 637.46€
<i>Résultats antérieurs</i>	154 467.62 €	-51 990.27€
<u>SOLDES D'EXECUTION</u>	203 410.18 €	- 5 352.81 €
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement :		0.00 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement :		0.00 €
Solde des restes à réaliser en Dépenses d'investissement :		0.00 €

Compte administratif annexe BATIMENT COMMERCIAL

<u>Section de Fonctionnement :</u>		<u>Section d'Investissement :</u>
Dépenses (mandats émis)	1 194.04 €	0.00 €
Recettes (titres émis)	7 380.94 €	0.00 €
Résultats de l'exercice	6 186.90 €	0.00 €
<i>Résultats antérieur</i>	11 092.54 €	1 200.00 €
<u>SOLDES D'EXECUTION</u>	17 279.44 €	1 200.00 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion, relatives au report à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

05/2021

OBJET : AFFECTATION RESULTATS BUDGET BATIMENT COMMERCIAL

Voir ampliation

06/2021

OBJET : Vote du budget annexe : bâtiment commercial

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget annexe bâtiment commercial comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : **21 779.44 €**
- Recettes de fonctionnement : **21 779.44 €**
- Dépenses d'investissement : **1 200.00 €**
- Recettes d'investissement : **1 200.00 €**

07/2021

OBJET : AFFECTATION RESULTATS BUDGET COMMUNAL

Voir ampliation

08/2021

OBJET : Vote du budget communal

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget communal comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	452 338.37 €
- Recettes de fonctionnement :	452 338.37 €
- Dépenses d'investissement :	189 530.18 €
- Recettes d'investissement :	189 530.18 €

09/2021

OBJET : Vote des taux des taxes locales d'imposition 2021

Dans le cadre du vote du budget communal de 2021,

Madame le Maire donne connaissance de l'état de notification des bases prévisionnelles, des taux d'imposition applicables ainsi que les simulations faites par DDFIP le 1^{er} avril 2021.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux à appliquer en 2021

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'augmenter les taux comme suit

- Taxe d'habitation :	13.02 %
- Taxe foncière (bâti)	25.49 %
- Taxe foncière (non bâti)	44.59 %

10/2021

OBJET : CONTRIBUTION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Mme le Maire présente les mesures prises par le Conseil Général de l'Ain en vue de favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées.

Elle propose de reconduire en 2020 la contribution communale au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et demande à son Conseil de se prononcer.

Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de contribuer au FSL moyennant un versement calculé sur la base de 0.30 € par habitant et par an, soit en 2020 : 0.30 € * 355 habitants = **106.50 €**.

11/2021

OBJET : Vote des Subventions aux associations et participations.

Dans le cadre du vote du budget communal de 2021 le Conseil Municipal,

Après examen des dossiers de demandes de subventions présentées par les associations communales ou intercommunales,

Après en avoir délibéré,

Etablit la liste des bénéficiaires et fixe les aides financières à attribuer comme suit :

- Amicale Donneurs de Sang Pont de Vaux	30.00 €
- ASSER St Etienne sur Reyssouze	100.00 €

- Clique Cantonale	40.00 €
- Comité Cantonal Croix Rouge	30.00 €
- Coopérative Scolaire BOISSEY	100.00 €

12/2021

OBJET : ADOPTION de NOUVEAU TARIFS CONCERNANT LA SALLE COMMUNALE

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de la proposition de nouveaux tarifs de location, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe comme suit les tarifs de location applicables à compter du 1^{er} mai 2021 :

LOCATION DE LA SALLE POUR LES PARTICULIERS

1) Particuliers de BOISSEY

- | | | |
|---------------------------|---------|-------|
| - Petite salle (70 m²) | 1 jour | 120 € |
| | 2 jours | 180 € |
| - Salle complète (200 m²) | 1 jour | 230 € |
| | 2 jours | 280 € |
- + location de vaisselle et casse éventuelle.
- Forfait de 60 € comprenant l'utilisation de la cuisine, du lave-vaisselle et de la chambre froide.

2) Particuliers extérieurs

- | | | |
|---------------------------|---------|-------|
| - Petite salle (70 m²) | 1 jour | 200 € |
| | 2 jours | 300 € |
| - Salle complète (200 m²) | 1 jour | 340 € |
| | 2 jours | 380 € |
- + location de vaisselle et casse éventuelle.
- Forfait de 60 € comprenant l'utilisation de la cuisine, du lave-vaisselle et de la chambre froide.

LOCATION DE LA SALLE POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Mise à disposition gratuite pour une utilisation. A partir de la 2^{ème}, la mise à disposition sera de 60 € par utilisation.

Sont systématiquement à charge pour toute utilisation :

- Location de vaisselle et casse éventuelle,
- Forfait de 60 € comprenant l'utilisation de la cuisine, du lave-vaisselle et de la chambre froide.

LOCATION DE LA SALLE POUR LES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

- | | | |
|---------------------------|---------|-------|
| - Petite salle (70 m²) | 1 jour | 90 € |
| | 2 jours | 130 € |
| - Salle complète (200 m²) | 1 jour | 180 € |
| | 2 jours | 260 € |
- + location de vaisselle et casse éventuelle.
- Forfait de 60 € comprenant l'utilisation de la cuisine, du lave-vaisselle et de la chambre froide.

Vins d'honneur Assemblées Générales, réceptions diverses à étudier au cas par cas.

ATTESTATION d'assurance obligatoire « dommage aux biens confiés » à fournir à chaque utilisation.
200 € de caution le jour de la remise des clés (chèque à l'ordre du Trésor Public)

OBJET : Concessions au cimetière : modification des tarifs à compter du 1^{er} mai 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2021 pour toute nouvelle concession ou renouvellement de concession accordée dans le cimetière communal :

- Durée de quinze ans, et pour 2m², cent trente euros (130.00 €)
- Durée de trente ans 30 ans et pour 2m², deux cent cinquante euros (250.00 €).

Les sommes dues seront remises à la caisse de Monsieur le Trésorier communal, Trésorerie de SAINT LAURENT SUR SAONE.

14/2021

OBJET : Renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires pour les écoles à 4 jours.

Madame le Maire informe du courrier en date du 12 octobre 2020, qui précise qu'une demande de renouvellement de l'organisation dérogatoire du temps scolaire doit être faite pour la rentrée 2021. En effet, les écoles ayant adopté un rythme sur 4 jours sont soumises à dérogation.

Afin conserver ce rythme et les horaires actuels, il convient, avant le 28 mai, de se positionner. Il est précisé que lors du conseil d'école du 4 mars dernier, il a été voté le maintien des horaires actuels des trois écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De maintenir des horaires actuels de l'école de BOISSEY soit :
Pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h50-12h10 et 13h40-16h20

INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame le Maire fait le point sur les investissements et devis à prévoir

Ainsi fait et délibéré à BOISSEY, le 08/04/2021
Madame Andrée TIRREAU,
Maire,

